

Bourses postdoctorales C&Y

Recommandations pour les candidats

Ces recommandations sont destinées à tout candidat souhaitant postuler à une bourse postdoctorale Calmette & Yersin (C&Y).

Cette bourse, d'un montant fixe de 100 000 euros (€), est dédiée à financer un-e jeune chercheur en postdoc sur une durée de 24 mois (salaire, mobilité, frais de publication) sur un programme du Call Spark 2025.

L'institution d'accueil a la charge de la gestion de ce financement ainsi que du suivi administratif du lauréat. Si un-e lauréat-e décide d'interrompre son postdoctorat, le versement de la bourse sera interrompu et l'institution hôte devra reverser le reliquat à l'Institut Pasteur.

Critères d'éligibilité

- Candidater pour réaliser un postdoc à temps plein dans l'un des instituts membres du Pasteur Network (sauf l'Institut Pasteur Paris), localisés dans les pays à faible ou moyen revenu dans le cadre d'un projet SPARK.
- Être titulaire d'un doctorat délivré dans n'importe quel pays du monde et ne pas avoir plus de cinq ans d'expérience dans la recherche postdoctorale.
- Proposer un projet en accord avec les axes présentés dans l'appel SPARK.
- Proposer un projet couvrant la durée du postdoc, à savoir 2 ans.
- Candidater en ligne, en anglais ou en français.
- Ouvert à toute nationalité.
- La mobilité géographique est un avantage.
- Les candidats en cours de doctorat ne sont pas éligibles.
- Les candidatures pour réaliser un postdoc dans une unité accueillant un postdoctorant financé par le Pasteur Network ou le programme Calmette & Yersin depuis moins de deux (2) ans ne sont pas éligibles.

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées non seulement sur **la qualité et l'originalité** du projet de SPARK, mais également sur **le parcours** du candidat.

Procédure

1. [Candidature en ligne](#) déposée par le candidat
2. Vérification de l'éligibilité de la candidature par le responsable du programme de postdoctorat.
3. Évaluation de chaque demande par deux membres du comité.
4. Classement des candidatures par le comité.
5. Décision finale prise par les directions exécutives en charge du programme
6. Communication aux candidats par le responsable du programme postdoctorat. Les candidats non lauréats ne seront pas informés des raisons pour lesquelles ils n'ont pas été sélectionnés.
7. En cas de désistement d'un lauréat, la bourse sera attribuée au premier nom inscrit sur la liste complémentaire.
8. La date de début du postdoc peut être décalée de 3 mois maximum pour raison administrative.
9. Tout institut bénéficiaire d'une bourse postdoctorale C&Y fournira un rapport annuel à la direction des affaires internationales de l'Institut Pasteur.

Contact

Pour toute question, veuillez contacter l'équipe de gestion du programme de bourses doctorales à p4p@pasteur.fr.